### RETRAITE PRESTIGE

### 1- OBJET

Le contrat Retraite Prestige a pour objet la constitution d'un capital en vue de s'assurer une retraite complémentaire ou pour la réalisation d'un projet.

### 2- ADHERENTS

Toute personne physique âgée de 18 ans au moins au moment de la souscription. Il n'existe pas d'âge limite de souscription.

# 3- DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est librement fixée par le souscripteur. Sa durée minimale est de 02 ans.

### 4- MODE DE PAIEMENT DES COTISATIONS

Les cotisations sont libres. Cependant elles peuvent être payables mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou en une fraction unique par prélèvement ou virement bancaire.

### Cotation 1

\_

- Durée du Contrat : 1 ans - Premier Mensuel : 1.00 F CFA - Versement Mensuel : 1.00 F CFA - Cotisation Totale : 13.00 F CFA - Capital Acquis : 12.60 F CFA - Plus-Value Réalisée : -0.40 F CFA

# Cotation 2

Durée du Contrat : 1 ans
 Premier Mensuel : 1.00 F CFA
 Versement Mensuel : 1.00 F CFA
 Cotisation Totale : 13.00 F CFA
 Capital Acquis : 12.60 F CFA
 Plus-Value Réalisée : -0.40 F CFA

**NSIA Vie Assurances Gabon**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 3 000 336 005 F CFA, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Libreville sous le numéro 2005 B 04270.

Siège social : Libreville, boulevard de la République, quartier Glass - BP 2221 Libreville.

Evaluation Only Created with Aspose Words. Copyright 2003-2024 Aspose Pty Ltd.
Site web: www.nsiassurancesgabon.com - Email: nsiagabon@groupenstatcom

NSIA, le vrai visage de l'Assurance